



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

BERD

Question écrite n° 541

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur la gestion de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Il s'inquiète de l'importance des frais de fonctionnement engagés par la banque qui, selon toute vraisemblance aurait dépensé près de 460 millions de francs pour l'installation de ses nouveaux locaux à Londres, montant que sera chargé de préciser l'audit décidé lors de la dernière réunion des vingt-trois directeurs. Par conséquent, il lui demande s'il est dans ses intentions de prendre des mesures spécifiques visant à restreindre la gabegie financière d'une institution dont la France est membre, et dont la vocation première n'est pas de payer des frais de mission et autres luxes à quelques hauts fonctionnaires, mais bien de contribuer au développement des anciens pays à économie planifiée.

Texte de la réponse

De nombreuses critiques ont été formulées récemment à l'encontre de la gestion de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au sujet de ses frais de fonctionnement. De fait, les ressources disponibles pour le soutien aux réformes en cours dans les pays où elle intervient sont limitées et doivent donc être utilisées de la manière la plus efficace. Ses actionnaires sont donc en droit d'exiger d'elle un comportement exemplaire à cet égard. Pour autant, les reproches adressés à la BERD doivent être précisés. Ainsi, les frais d'installation du nouveau siège de la banque, souvent cités, sont majoritairement couverts par une subvention spécifique du Gouvernement britannique et ne s'imputent donc que partiellement sur ses fonds propres. Par ailleurs, les coûts de fonctionnement de la BERD ne peuvent être jugés qu'en regard de son bilan après deux années d'activité. Ce bilan est consistant pour une institution aussi récente. Les financements décidés au 31 décembre 1992 se montent à 1 653 millions d'écus. Ils ont été attribués à soixante-dix projets représentant un investissement total de 8,5 milliards d'écus. Comme il est normal pour une institution en phase de croissance, les décaissements sont plus faibles (126 millions d'écus), puisqu'ils interviennent par étapes au cours de la vie des projets. Afin de pouvoir prendre les mesures de redressement et de contrôle de la gestion qui pourraient être nécessaires, les États actionnaires de la BERD ont décidé de faire réaliser par le comité d'audit de la banque, avec l'appui d'auditeurs extérieurs, des études sur les modalités de réalisation du nouveau siège ainsi que sur toute autre question relative aux frais de fonctionnement qui pourrait justifier un examen. La France s'est associée pleinement à cette démarche. Les résultats de ces audits seront disponibles prochainement, et ce n'est que sur cette base que, le cas échéant, des décisions pourront être prises.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 541

Rubrique : Organisations européennes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1286

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2010